



Verniolle, 14 avril 2020

A l'attention des Adhérents de l'ASTA

Chers adhérents,

Depuis, l'Ordonnance du 1er avril 2020, les 3 principales missions de votre Service de Santé au Travail sont :

- **La diffusion, à l'attention des employeurs, et des salariés de messages de prévention contre le risque de contagion au COVID-19.**
- **L'appui aux entreprises dans la définition et la mise en œuvre des mesures de prévention adéquates contre le risque de contagion au COVID-19.**
- **L'accompagnement des entreprises amenées, par l'effet de crise sanitaire, à accroître ou adapter leur activité.**

Dans ce cadre, la poursuite de l'activité reste assurée à travers notamment nos téléconsultations médicales et notre cellule de soutien psychologique.

#### **Accueil téléphonique**

Du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00  
**au 05.34.01.34.60 ou [asta@asta09.com](mailto:asta@asta09.com)**

#### **Permanence médicale et psychologique**

- **Médical :** au 05.34.01.34.60 ou [astamedical@asta09.com](mailto:astamedical@asta09.com)
- **Psychologue du travail :** [astamedical@asta09.com](mailto:astamedical@asta09.com)

Afin de mieux remplir nos missions et de mettre en œuvre des mesures de préventions contre le risque de contagion au COVID-19, notre site Internet [www.asta09.com](http://www.asta09.com) s'est adapté, modernisé et est plus ergonomique dans sa lecture.

Il a pour vocation de répondre spécifiquement à la situation de Pandémie, de vous accompagner dans vos contraintes professionnelles et vous permettre de prendre les mesures adaptées pour assurer la santé et la sécurité de vos salariés.

Vous y trouverez dans la rubrique « Modalités des visites médicales » les modalités opérées par le Décret du 08 avril 2020 et des points d'actualités réguliers.

Vous y disposez également de fiches métiers, élaborées par le Ministère du travail, vous prescrivant des conseils sur la conduite à tenir pour la poursuite de votre activité.

Nous souhaitons qu'il soit un phare d'information Santé au Travail et Prévention durant cette période de pandémie et après.

Cet après se dessine à partir du 11 mai 2020. Nous vous accompagnerons dans la reprise de vos activités et vous tiendrons informés de ces modalités sur le site [www.asta09.com](http://www.asta09.com) .

Soyez assurés, que toutes les équipes de l'ASTA, sont à vos cotés pour vous accompagner. Bien Sincèrement.

Jean-Marc COUDREAU

Directeur